

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

lundi 21 octobre 2024

# Ce lundi, c'était la journée nationale de la qualité de l'air : stop au brûlage des déchets verts !

*Octobre est là, il est temps de préparer son jardin pour l'hiver. Le brûlage de déchets verts est une solution simple pour s'en débarrasser, une habitude bien ancrée... Et pourtant très nocive pour la santé et l'environnement ! C'est pourquoi le brûlage de biodéchets est interdit par la loi depuis 2020. Avec sa campagne participative « Au feu ! », France Nature Environnement des Alpes de Haute Provence invite les citoyen.nes à recenser les brûlages de végétaux sur leurs territoires, récolter de la donnée sur ce phénomène, sensibiliser aux alternatives à cette pratique et inciter à plus de concertation à l'échelle des territoires.*

Les **déchets verts**, aussi appelés biodéchets, sont les végétaux (feuilles, branches, herbes...) produits par les activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. En France en 2023, **15% des foyers** ayant un jardin brûlaient encore leurs biodéchets pour s'en débarrasser.

*Une pratique polluante, dangereuse pour la santé et pour l'environnement*

Bien sûr, la pratique du brûlage favorise les risques d'incendie (et occasionne des troubles de voisinage !). Mais le brûlage de déchets verts à l'air libre, surtout s'ils sont humides, contribue à la **pollution de l'air**, par le rejet de particules fines et d'oxyde d'azote. Brûler 50 kg de biodéchets produit 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km avec une voiture diesel<sup>1</sup>. Dans notre région, ces brûlages peuvent représenter localement jusqu'à 45% des particules dans l'air<sup>2</sup>. **L'impact de la qualité de l'air sur la santé humaine est direct : même à de faibles niveaux de concentration, on observe le développement de maladies cardiovasculaires et respiratoires, et une diminution de l'espérance de vie.** Par ailleurs, le brûlage de déchets végétaux s'apparente à un gaspillage important d'une ressource précieuse pour les sols, l'eau et la biodiversité. Broyage, compostage, mulching<sup>3</sup> sont autant de techniques permettant de valoriser cette matière organique, et de nourrir et fertiliser les sols.

Au total en France, ce ne serait pas moins de **830 000 tonnes de biodéchets brûlés par an<sup>4</sup>** qui pourraient être revalorisés !

---

<sup>1</sup> [Données AtmoAURA](#)

<sup>2</sup> [Données AtmoSud](#)

<sup>3</sup> Technique de tonte sans ramassage d'herbe

<sup>4</sup> [Données CITEPA](#)



## **Agissons ensemble pour limiter la pollution de l'air !**

FNE 04 en collaboration avec FNE Provence Alpes Côte d'Azur ouvre donc à partir du 31 octobre une campagne **Sentinelles de la nature** intitulée « **Au feu !** », afin de mieux **quantifier ces brûlages** dans notre région. L'objectif de cette campagne saisonnière est de **recueillir des observations de brûlages de déchets à l'air libre** afin de mieux appréhender le phénomène dans un premier temps, puis de **rencontrer les collectivités** et de proposer des solutions véritablement adaptées aux territoires.

Pour participer, rien de plus simple : il suffit de signaler (anonymement) les brûlages de déchets à l'air libre dont vous êtes témoin sur le site [Sentinelles de la nature](#) ou son application mobile<sup>5</sup>, afin que ces atteintes soient traitées par le responsable FNE 04. Le résultat sera disponible sous la forme d'une cartographie dynamique en ligne, avec une fiche description pour chaque signalement sans identification de la personne qui brûle. L'objectif étant d'avoir des données concrètes pour pouvoir quantifier les brûlages sur le département. Dans un second temps, nous pourrons agir pour sensibiliser les habitants des communes aux alternatives qui existent.

### ***Vous souhaitez devenir Sentinelle de l'air ?***

Nous vous donnons [RDV en ligne le mercredi 23/10 de 18h30 à 19h30 pour un webinaire](#) consacré à la qualité de l'air, aux alternatives aux brûlages des déchets verts et au réseau Sentinelles de la nature !

« Au feu ! » est un projet soutenu par l'ADEME, l'ARS & le PRSE

### **Contacts presse**

➔ Laetitia LONGO, Chargée de mission et animatrice environnement, 07 84 83 10 20

### **Pour aller plus loin**

➔ <https://fne.asso.fr/dossiers/stop-au-brulage-des-dechets-verts-une-ressource-vegetale-a-valoriser>

*France Nature Environnement des Alpes de Haute-Provence (FNE 04) est la fédération départementale des associations de protection de la Nature et de l'environnement pour les Alpes de Haute-Provence. Depuis 1973, notre association agréée « Protection de l'environnement » agit pour la défense de l'environnement sur tout le département. Nous participons activement aux différentes commissions consultatives relatives aux enjeux environnementaux et agissons pour la promotion du développement durable à toutes les échelles.*

Retrouvez-nous sur [fne04.fr](#), [Facebook](#), [Instagram](#) (@fne\_04\_ahp) et [YouTube](#).

---

<sup>5</sup> L'application mobile Sentinelles de la nature est téléchargeable sur [Google Play](#) et [Apple Store](#)